

CONFERENCE SUR L'APATRIDIE EN AFRIQUE DE L'OUEST
ALLOCUTION DE S.E.M ALASSANE OUATTARA
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
MERCREDI 25 FEVRIER 2015

- Excellences Messieurs les Représentants des Etats membres de la CEDEAO ;
- Messieurs les Présidents d'Institutions de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur le Haut – Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés ;
- Madame l'Ambassadrice Barbara HENDRICKS ;
- Messieurs les Représentants d'Institutions de la Sous-région et du Continent ;
- Honorables Invités ;
- Eminentes personnalités ;
- Chers frères, chères sœurs.

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette Conférence de haut niveau sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest.

La Côte d'Ivoire est honorée d'avoir été choisie pour abriter les travaux de cette conférence sur l'apatridie, la première en Afrique de l'Ouest.

Je me félicite des différentes rencontres qui ont été organisées sur la question de l'apatridie, depuis la cérémonie officielle de lancement de l'étude sur le droit à la nationalité en Afrique que j'ai eu l'honneur de présider à Addis-Abeba le 29 janvier 2015 et la réunion des ministres africains en charge des questions d'état civil à Yamoussoukro. La Conférence de ce jour marque donc une nouvelle avancée dans notre volonté d'agir ensemble contre l'apatridie.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Le temps est désormais à l'action et à la mobilisation internationale afin de permettre à nos pays de disposer des instruments et des moyens nécessaires pour mettre fin à l'apatridie. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le Gouvernement a affiché sa détermination en procédant à la ratification des deux conventions portant sur l'apatridie et en facilitant l'adoption de lois importantes ; l'application de ces lois, va enfin donner une existence juridique à des milliers de personnes.

Nous avons, à cet égard, mené une grande campagne de sensibilisation et de remise d'actes de naissance aux personnes nées ou vivant sur le sol ivoirien, depuis plusieurs décennies.

Nous allons poursuivre sur cette lancée et continuer à faire un travail de fond, avec l'appui de nos partenaires internationaux, au premier rang desquels le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies.

J'exhorte le Gouvernement à s'intéresser particulièrement à la situation préoccupante des enfants ne disposant pas d'actes de naissance, qu'ils soient scolarisés ou pas.

L'entrée en vigueur, dès octobre prochain, de l'obligation de scolariser tous les enfants vivant dans notre pays, nous offre l'opportunité, dans le cadre de la loi, d'établir un acte de naissance à chaque enfant.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

A l'horizon 2050, la population de notre communauté économique d'Afrique de l'Ouest aura doublé, pour dépasser les 600 millions d'habitants. Le nombre d'apatrides vivant dans la région, actuellement évalué à 750.000 personnes, va lui aussi augmenter dans des proportions similaires, si aucune action commune d'envergure n'est initiée. Nous devons donc nous mobiliser pour faire de la lutte contre l'apatridie, une cause régionale. Il faut éviter que des personnes vivant dans l'apatridie ne deviennent des cibles à la merci de groupes terroristes.

Dans ce sens, l'implication de la CEDEAO dans l'organisation de cette conférence prend tout son sens. Elle nous permet de nous interroger ensemble, sur nos acquis et sur les bonnes pratiques de chacun de nos pays dans ce combat contre un fléau souvent invisible.

L'action de notre communauté régionale contre l'apatridie doit s'organiser et s'inscrire dans le cadre de l'engagement du Continent africain à se doter d'instruments multilatéraux contraignants contre ce fléau.

J'invite la CEDEAO à prendre une part active dans les négociations portant sur l'adoption du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la nationalité. Son rôle ainsi que l'action de nos Etats seront déterminants pour que le protocole que l'Afrique adoptera prochainement, soit un texte moderne et ambitieux.

C'est le lieu de saluer l'excellente étude sur la nationalité lancée en janvier dernier à Addis-Abeba à l'initiative de la Commission africaine des Droits de l'Homme et qui servira de base aux négociations sur le protocole relatif à la nationalité.

Je demeure convaincu, avec les auteurs de cette étude, que seule une véritable coopération internationale peut permettre de réduire considérablement l'apatridie dans nos pays. C'est ensemble que nous pouvons arrêter des solutions ou des réponses inspirées des traités internationaux pertinents, pour mettre fin à ce fléau, dans un délai de dix ans. C'est l'objectif que s'est fixé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à travers sa campagne dénommée « *J'appartiens* ». J'invite tous les participants à cette conférence à s'associer et à soutenir pleinement cette noble initiative.

Je voudrais saluer la présence du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, le Premier Ministre Antonio Guterres, qui nous fait l'honneur d'être avec nous à l'occasion de cette conférence. Il nous a accompagnés dans toutes nos actions en faveur du retour de nos compatriotes réfugiés dans les pays voisins, particulièrement au sortir de la crise postélectorale. Nous comptons sur ce soutien et sur celui de l'ensemble du Système des Nations unies dans les étapes à venir.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Au-delà de toutes les considérations qui visent à redonner leur dignité à plusieurs milliers de personnes sans existence légale à ce jour dans notre région, nous devons faire preuve de volonté, de courage politique, de solidarité et de mobilisation, tant au plan national qu'international.

Je renouvelle donc mon appel à la société civile afin qu'elle s'implique davantage à forger le consensus national, autour d'une question dont les solutions font rarement l'unanimité.

La résolution de cette question nécessite d'importants moyens. Nous en avons conscience. Nous savons pouvoir compter sur le HCR à qui l'Assemblée générale des Nations Unies a confié ce mandat. Mais au-delà du HCR, c'est de l'appui de toute la communauté internationale dont nous avons besoin. Je salue chaleureusement la forte présence de nos partenaires internationaux à cette conférence.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire poursuivra ses réformes ainsi que la mise en œuvre du dispositif législatif déjà adopté. Nous sommes déterminés à résoudre la question de l'apatridie qui a tant fragilisé notre pays.

J'encourage la région à s'inspirer des avancées constatées dans notre pays. Elles créent d'importantes opportunités de transformation et de modernité de nos sociétés.

Je vous exhorte donc, à définir au terme de vos travaux, une stratégie globale et efficace de lutte contre l'apatridie dans notre sous-région et même bien au-delà, dans toute l'Afrique. L'ambition de cette stratégie se trouve déjà dans le protocole portant Code de la Citoyenneté de la CEDEAO adopté en 1982 et donné en exemple, je cite «... *non seulement à rapprocher les populations de la région, mais aussi et surtout à légitimer l'idée de l'émergence prochaine d'une citoyenneté africaine...* ».

Ensemble, continuons de faire avancer l'intégration de tout le continent africain et de la lutte contre l'apatridie, une cause continentale et même mondiale.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, pour conclure, inviter nos pays à ratifier les conventions relatives à l'apatridie. Nous devons agir vite car le temps nous est désormais compté.

Nous devons nous employer à relever ces défis démographiques et sociaux à forte implication sécuritaire, pour renforcer le développement de notre sous-région et du continent africain.

Je vous remercie.